

Actualités Coronavirus LETTONIE au 20 mars

Point SE de Riga.

- **Evolution épidémiologique**

20-03-2020 : 111 cas positifs sur 3205 tests. La Majorité des cas se situe dans la région de Riga. Aucun décès et aucun cas sans patient.

- **Mesures nouvelles**

- Ratification par le gouvernement des mesures de soutien aux entreprises (*voir ci-dessous*)
- Adoption par la Saeima des mesures d'urgence du gouvernement :
 - Le Ministère de l'Education est habilité à évaluer les circonstances de l'état d'urgence et à décider si nécessaire l'extension de l'année scolaire
 - Les étrangers qui séjournaient légalement en République de Lettonie jusqu'au 13 mars 2020 et dont le séjour légal a expiré après le 13 mars 2020 peuvent continuer à résider en République de Lettonie pendant l'état d'urgence sans nouveau permis de séjour ou visa et en conservant le droit à l'emploi existant.
 - Les commerces, les lieux culturels et de loisirs ne doivent pas ouvrir avant 8 heures le matin et ne peuvent rester ouverts après 20 h.

- **Impact économique et financier**

Prévisions :

(06-03-2020 : Scénario optimiste des économistes de la Swedbank mise sur une baisse de la croissance d'1 point de pourcentage par rapport aux prévisions (1,2% environ contre 2,2 % initialement))

- Soirée du 19-03-2020 : Selon le Ministre des Finances, en 2020, soit la croissance sera nulle soit elle sera comparable à celle de l'année 2019.

Selon les experts, la réduction du produit intérieur brut (PIB) cette année pourrait aller de moins 2 points de PIB à - 5 points de PIB. "Nous nous attendons à ce que cette crise soit temporaire et qu'un rebond en V ait lieu comme en Chine actuellement. Nous espérons que l'économie se redressera et que 2020 sera la seule année sans croissance", a noté M. Reirs.

- **Mesures d'accompagnement**

- **19-03-2020 : Le soutien du gouvernement letton** visant à atténuer l'impact économique de la pandémie de Covid-19 **a dépassé les 2 milliards d'euros**, a déclaré jeudi le ministre des finances Janis Reirs (New Unity). Selon les estimations de la ministre, l'aide gouvernementale, qui était initialement prévue à 1 milliard d'euros, a maintenant dépassé les 2 milliards d'euros. M. Reirs a déclaré que jusqu'à présent, des décisions ont été prises concernant un soutien gouvernemental de 1,1 milliard d'euros, mais qu'un autre milliard d'euros a été affecté aux divers instruments financiers.

- **19 - 03 -2020 : le gouvernement a ratifié une loi de soutien à l'économie et aux entreprises** comprenant les mesures suivantes :
 - Le gouvernement a autorisé le Ministre des Finances, en cas de besoin, à relever le plafond d'endettement de l'Etat pour prendre des mesures conjoncturelles.

 - La proposition de soutenir les entreprises mises en veilleuse par l'épidémie de coronavirus en **finançant les salaires des employés** est estimée à (seulement) **60 MEUR**. 75% des salaires du personnel en congés pourront être financés par l'Etat avec un plafond fixé à 700EUR mensuel. Cette compensation, pour les entreprises des secteurs les plus touchés, ne sera pas soumise à l'impôt sur le revenu ni à la cotisation obligatoire à la sécurité sociale

 - Le gouvernement autorise les municipalités à **exempter de loyer les entreprises en difficulté**, uniquement pour les entreprises des secteurs les plus touchés.

 - Le gouvernement a aussi accepté **un report des impôts pouvant aller jusqu'à 3 ans** pour les entreprises des secteurs identifiés comme à risque par le Cabinet des Ministres (CoM). Délai supplémentaire également pour publication des bilans comptables (au moins jusqu'au 31 Juillet). *Guichet* : State Revenue Service.

 - **Interdiction** pour les prêteurs de **déclarer l'insolvabilité des emprunteurs jusqu'en Septembre 2020**

 - Le gouvernement a également approuvé la proposition de relancer le **programme de garanties et de prêts d'Altum** (Bpi letton). Ces garanties et prêts, ouvertes à toutes les entreprises, seront fournis en priorité à celles touchées par la crise de Covid-19.
 - § Garantie jusqu'à 50 % du montant de la dette, 5 MEUR maximum par entreprise et pouvant aller jusqu'à deux ans

 - § Prêt sur 3 ans max ne pouvant excéder 1 MEUR par entreprise